

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT
CANTON DE LODÈVE

COMMUNE DE LODÈVE

----- DÉCISION

numéro MLDC_250225_028

portant sur

ATTRIBUTION AU GROUPEMENT COMBAS ARCHITECTES MANDATAIRE, BANQUET ARCHITECTES, MARTEL ET MICHEL, LUNDI 8, ROVO, 8'18", ACEB, BETSO, BET PIALOT ESCANDE DU MARCHÉ DE MAÎTRISE D'OEUVRE POUR LA RÉHABILITATION DE L'ENSEMBLE ÉPISCOPAL DE LODÈVE

Le Maire de la Commune de Lodève,

VU le Code de la commande publique et en particulier l'article R.2122-6 qui précise que l'acheteur peut passer un marché de services sans publicité ni mise en concurrence préalables avec le lauréat d'un concours,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), et en particulier l'article L.2122-22 dont l'alinéa 4°,

VU la délibération n°MLCM_200710_02 du Conseil municipal du 10 juillet 2020 par laquelle le Conseil municipal délègue au Maire la prise de décision prévue à l'article susvisé,

VU la décision du Maire n°MLDC_240514_062 du 14 mai 2024 qui désigne le groupement Combas architectes, mandataire, Banquet architectes, Martel et Michel, Lundi 8, Rovo, 8'18", ACEB, BETSO, BET Pialot Escande, lauréat du concours restreint de maîtrise d'oeuvre pour la réhabilitation de l'ensemble épiscopal de Lodève,

VU la négociation lancé avec le groupement Combas architectes mandataire, lauréat du concours de maîtrise d'oeuvre pour la réhabilitation de l'ensemble épiscopal de Lodève, afin de conclure un marché de services sans publicité ni mise en concurrence,

CONSIDÉRANT l'offre remise à la collectivité dans le cadre de cette procédure,

DÉCIDE

- **ARTICLE 1** : De conclure un marché de mission de maîtrise d'oeuvre pour la réhabilitation de l'ensemble épiscopal de Lodève avec le groupement Combas architectes mandataire, Banquet architectes, Martel et Michel, Lundi 8, Rovo, 8'18", ACEB, BETSO, BET Pialot Escande,

- **ARTICLE 2** : De préciser que :

- l'enveloppe prévisionnelle des travaux pour la mission de base de la tranche ferme est fixé à deux-millions-trois-cent-mille euros Hors Taxes (2 300 000 € HT), soit un-million d'euros HT (1 000 000 € HT), pour les bâtiments et les espaces publics et trois-cent-mille euros HT (300 000 € HT) pour l'éclairage de la cathédrale,
- le montant du forfait provisoire de rémunération, pour la mission de base de la tranche ferme, s'élève à trois-cent-vingt-sept-mille-quatre-cents euros HT (327 400 € HT), ce montant correspondant à un taux appliqué à l'enveloppe prévisionnelle de dix-sept virgule soixante-seize pour cent (17,76 %) pour les bâtiments, de neuf virgule quatre-vingt-huit pour cent (9,88 %) pour les espaces publics et de dix-sept pour cent (17 %) pour l'éclairage de la cathédrale,
- le montant des missions complémentaires de la tranche ferme s'élève à soixante-quatorze-mille-cents euros HT (74 100,00 € HT),

- le montant total du forfait provisoire de rémunération de la tranche ferme s'élève à quatre-cent-un-mille-cinq-cents euros HT (401 500 € HT) soit quatre-cent-quatre-vingt-un-mille-huit-cents euros Toutes Taxes Comprises (481 800 € TTC),

- **ARTICLE 3** : De préciser que :

- l'enveloppe prévisionnelle des travaux pour la mission de base de la tranche optionnelle est fixé à un-million d'euros HT (1 000 000 € HT),
- le montant du forfait provisoire de rémunération, pour la mission de base de la tranche optionnelle s'élève à quatre-vingt-dix-mille euros HT (90 000 € HT), ce montant correspondant à un taux appliqué à l'enveloppe prévisionnelle de neuf pour cent (9 %),
- le montant des missions complémentaires de la tranche optionnelle s'élève à vingt-huit-mille euros HT (28 000 € HT),
- le montant total du forfait provisoire de rémunération de la tranche optionnelle s'élève à cent-dix-huit-mille euros HT (118 000 € HT) soit cent-quarante-et-un-mille-six-cents euros TTC (141 600 € TTC),

- **ARTICLE 4** : De préciser que les droits et les obligations de chacune des parties sont définis dans l'acte d'engagement annexé à la présente décision,

- **ARTICLE 5** : D'imputer la dépense correspondante au budget principal, section d'investissement, chapitre 21, article 21311,

- **ARTICLE 6** : De dire que le présent acte sera transmis au service du contrôle de légalité, notifié aux tiers concernés, publié selon la réglementation en vigueur et inscrit au registre des actes.

Accusé de réception en préfecture
34-213401425-20250225-lmc116621-AR-1-

1

Date de télétransmission : 25/02/25

Date de publication : 03/03/2025

Date de notification aux tiers :

Moyen de notifications aux tiers :

Fait à Lodève, le vingt cinq fevrier deux mille vingt-cinq,

Le Maire
Gaëlle LEVEQUE





MARCHÉ PUBLIC DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES

Marché n°.....
(Mention réservée à l'administration)

ACTE D'ENGAGEMENT

SUITE DU CONCOURS RESTREINT DE MAÎTRISE D'ŒUVRE POUR LA RÉHABILITATION DE L'ENSEMBLE ÉPISCOPAL DE LODEVE (34)

Pouvoir adjudicateur

VILLE DE LODÈVE

Hôtel de Ville
7 Place de l'Hôtel de ville, 34700 Lodève
Téléphone : [04 67 88 90 90](tel:0467889090)

Ordonnateur : Madame le Maire de la Ville de Lodève

Personne habilitée à fournir les renseignements relatifs aux nantissements et cessions de créances : Madame le Maire de la Ville de Lodève

Comptable public assignataire des paiements : Monsieur le trésorier principal _ SGC Cœur d'Hérault

Procédure de passation :

La procédure de passation utilisée est un marché de service sans publicité ni mise en concurrence préalables avec le lauréat d'un concours. Elle est soumise aux dispositions de l'article R2122-6 du code de la commande publique.

Date de notification le

- Cette notification vaut ordre de commencer les prestations
- Cette notification ne vaut pas ordre de commencer les prestations. Un ordre de service spécifique émis par le maître d'ouvrage précisera la date de commencement d'exécution

SOMMAIRE

1 ARTICLE 1 – CONTRACTANT(S)	4
1.1 CONTRACTANT UNIQUE	4
1.2 CO-CONTRACTANTS SOUSSIGNES	5
1.3 POLICES D'ASSURANCE	10
2 ARTICLE 2 – OBJET DU MARCHÉ	11
2.1 DESIGNATION DE L'OPERATION	11
2.2 CONTENU DES MISSIONS DE MAITRISE D'ŒUVRE CONFIEES AU TITULAIRE	11
2.3 DUREE DU MARCHÉ - DELAIS D'EXECUTION	12
2.4 RECONDUCTION	13
3 ARTICLE 3 – INTERVENANTS	13
4 ARTICLE 4 – PROCÉDURE DE PASSATION DU MARCHÉ	13
5 ARTICLE 5 – PIÈCES CONSTATIVES DU MARCHÉ	13
6 ARTICLE 6 – DÉLAIS	14
6.1 DELAIS D'EXECUTION	14
6.2 DELAIS D'ETABLISSEMENT DES DOCUMENTS D'ETUDES	14
6.3 DELAIS D'ACCEPTATION	15
6.4 DOSSIERS A FOURNIR PAR LE MAITRE D'ŒUVRE	16
7 ARTICLE 7 – MONTANT DES HONORAIRES	16
7.1 MODE DE VARIATION DES PRIX	16
7.2 BASE DE REFERENCE DES PRIX	16
7.3 MONTANT DU FORFAIT PROVISOIRE DE REMUNERATION	16
7.4 DECOMPOSITION DU PRIX FORFAITAIRE	18
7.5 PRISE EN COMPTE DE L'INDEMNISATION	23
8 ARTICLE 8 – AVANCE	24
9 ARTICLE 9 – SIGNATURE DU CANDIDAT	24
10 ARTICLE 10 – ACCEPTATION DE L'OFFRE	24

ARTICLE 1 – CONTRACTANT(S)

Le Maître d’Ouvrage conclut un contrat de maîtrise d’œuvre avec l’équipe lauréate de la consultation organisée pour la conception et le suivi de :

- la réorganisation des services municipaux présents dans l’ancien palais épiscopal et la réalisation dans l’aile sud d’un hôtel d’entreprise dans cet édifice classé Monument Historique ;
- la revalorisation patrimoniale et le réaménagement des anciens Jardins des évêques attenants, pour en faire un lieu de partage et de rencontre à destination de tous les lodévois ;
- la valorisation du clocher et la mise en éclairage de la cathédrale.

Après avoir pris connaissance du cahier des clauses administratives particulières et des documents qui sont mentionnés au présent acte d’engagement,

- JE M’ENGAGE, sans réserve, conformément aux conditions, clauses et prescriptions des documents visés ci-dessus à exécuter les prestations définies ci-après, aux conditions qui constituent mon offre.
- J’AFFIRME, sous peine de résiliation de plein droit du marché, que je suis titulaire d’une police d’assurance garantissant l’ensemble des responsabilités que j’encours.
- JE CONFIRME, sous peine de résiliation de plein droit du marché, que les sous-traitants proposés sont également titulaires de polices d’assurances garantissant les responsabilités qu’ils encourent.

L’offre ainsi présentée ne nous lie toutefois que si l’attribution du marché a lieu dans un délai de 120 jours compter de la date limite de réception des offres.

Le Maître d’œuvre est le groupement constitué des prestataires ci-après :

1.1 Contractant unique

Je soussigné

Représentant légal (ou habilité) de la société

Dont le siège social est situé

Dont les coordonnées sont :

- Courriel :
- Téléphone :

N° d’inscription au répertoire des métiers ou au registre du commerce et des sociétés :

N° SIRET :

Code APE (NAF) :

TVA intracommunautaire

Le cas échéant, numéro d’inscription au tableau de L’Ordre des Architectes :

Références bancaires :

IBAN :

BIC :

1.2 Co-contractants soussignés

Contractant n° 1 : COMBAS ARCHITECTES

Je soussigné : **Pierre le Quer**

Représentant légal (ou habilité) de la société : **COMBAS Architectes**

Dont le siège social est situé : **23 rue Michel Ange, 06 000 Nice**

Dont les coordonnées sont :

- Courriel : **contact@combas.archi**
- Téléphone : **04 93 51 23 34**

N° d'inscription au répertoire des métiers ou au registre du commerce et des sociétés :

Nice B 533 246 591

N° SIRET : **533 246 591 00051**

Code APE (NAF) : **7111Z**

TVA intracommunautaire : **FR71 533 246 591**

Le cas échéant, numéro d'inscription au tableau de l'Ordre des Architectes : **S14906**

Références bancaires :

IBAN : **FR76 1660 7002 3448 2214 0627 038**

BIC : **CCBPPFRPPPG**

Contractant n° 2 : BANQUET ARCHITECTES

Je soussigné : **Paul Mouton**

Représentant légal (ou habilité) de la société : **BANQUET ARCHITECTES**

Dont le siège social est situé : **141 rue du chemin vert, 75 011 Paris 11**

Dont les coordonnées sont :

- Courriel : **contact@banquet.archi**
- Téléphone : **06 59 93 42 04**

N° d'inscription au répertoire des métiers ou au registre du commerce et des sociétés :

PARIS 911 903 672

N° SIRET : **911 903 672 00028**

Code APE (NAF) : **7111Z**

TVA intracommunautaire : **FR46 911 903 672**

Le cas échéant, numéro d'inscription au tableau de l'Ordre des Architectes :

Références bancaires :

IBAN : **FR45 3000 2004 3600 0044 6802 T67**

BIC : **CRLYFRPP**

Contractant n° 3 : MARTEL ET MICHEL

Je soussigné : **Jean-Bernard Martel**

Représentant légal (ou habilité) de la société : **SARL MARTEL & MICHEL**

Dont le siège social est situé : **11 chemin de la calanque du puits 13 820 Ensues la Redonne**

Dont les coordonnées sont :

- Courriel : **paysage@martel-michel.fr**
- Téléphone : **07 87 77 14 47 – 04 42 44 01 61**

N° d'inscription au répertoire des métiers ou au registre du commerce et des sociétés :

Aix-en-Provence B 401 913 942

N° SIRET : **401 913 942 000 74**

Code APE (NAF) : **7111 Z**

TVA intracommunautaire : **FR22 401 913 742**

Le cas échéant, numéro d'inscription au tableau de l'Ordre des Architectes :

Références bancaires :

IBAN : **FR 76 1130 6000 3327 8199 4905 096**

BIC : **AGRIFRPP813**

Contractant n° 4 : ACEB

Je soussigné : **Boris CABEZAS**

Représentant légal (ou habilité) de la société : **ACEB**

Dont le siège social est situé : **11 Rue des Garrigues, 34 710 Lespignan**

Dont les coordonnées sont :

- Courriel : **aceb@be-aceb.fr**
- Téléphone : **04 67 37 23 59**

N° d'inscription au répertoire des métiers ou au registre du commerce et des sociétés :

Beziers B 400 220 315

N° SIRET : **400 220 315 00032**

Code APE (NAF) : **7112B**

TVA intracommunautaire : **FR01 400 220 315**

Le cas échéant, numéro d'inscription au tableau de l'Ordre des Architectes :

Références bancaires :

IBAN : **FR76 1350 6100 0060 5709 6200 083**

BIC : **AGRIFRPP835**

Contractant n° 5 : BETSO

Je soussigné : **Théo BRIANE**

Représentant légal (ou habilité) de la société : **BETSO**

Dont le siège social est situé : **Im. Green Valley, 849 rue F de Saint Castor, 34080 Montpellier**

Dont les coordonnées sont :

- Courriel : **contact@betso.fr**
- Téléphone : **04 67 69 12 20**

N° d'inscription au répertoire des métiers ou au registre du commerce et des sociétés :

B 315 014 944 - 79B27 Montpellier

N° SIRET : **315 014 944 00062**

Code APE (NAF) : **7112B**

TVA intracommunautaire : **FR34 315 014 944**

Le cas échéant, numéro d'inscription au tableau de l'Ordre des Architectes :

Références bancaires :

IBAN : **FR76 1348 5008 0008 0106 6962 271**

BIC : **CEPAFRPP348**

Contractant n° 6 : 8'18"

Je soussigné : **Claire-Lise BAGUE**

Représentant légal (ou habilité) de la société : **HUIT MINUTES DIX HUIT SECONDES**

Dont le siège social est situé : **176 avenue du Prado, 13008 Marseille**

Dont les coordonnées sont :

- Courriel : **info@8-18lumiere.com**
- Téléphone : **04 91 92 01 67**

N° d'inscription au répertoire des métiers ou au registre du commerce et des sociétés :

495 367 823 R.C.S. Marseille

N° SIRET : **495 367 823 00046**

Code APE (NAF) : **7112B**

TVA intracommunautaire : **FR 43 495 367 823**

Le cas échéant, numéro d'inscription au tableau de l'Ordre des Architectes :

Références bancaires :

IBAN : **FR76 3000 3032 0600 0200 8505 639**

BIC : **SOGEFRPP**

Contractant n° 7 : PIALOT ESCANDE

Je soussigné : **Luc Escande**

Représentant légal (ou habilité) de la société : **BET PIALOT ESCANDE**

Dont le siège social est situé : **3 rue Lakanal 34090 Montpellier**

Dont les coordonnées sont :

- Courriel : **contact@pialot-escande.fr**
- Téléphone : **04 99 23 06 61**

N° d'inscription au répertoire des métiers ou au registre du commerce et des sociétés :

RCS MONTPELLIER 408 069 235

N° SIRET : **408 069 235 00039**

Code APE (NAF) : **7112 B**

TVA intracommunautaire : **FR11 408 069 235**

Le cas échéant, numéro d'inscription au tableau de l'Ordre des Architectes :

Références bancaires :

IBAN : **FR76 1350 6100 0061 4785 2000 071**

BIC : **AGRIFRPP835**

Contractant n° 8 : ROVO

Je soussigné : **Gaëlle Sandré**

Représentant légal (ou habilité) de la société : **ROVO**

Dont le siège social est situé : **4 rue Saint-Bruno 31000 Toulouse**

Dont les coordonnées sont :

- Courriel : **gaelle@rovo.fr**
- Téléphone : **06 68 36 96 74**

N° d'inscription au répertoire des métiers ou au registre du commerce et des sociétés :

N° SIRET : **498 527 316 00059**

Code APE (NAF) : **9003A**

TVA intracommunautaire : **FR 70 498 527 316**

Le cas échéant, numéro d'inscription au tableau de l'Ordre des Architectes :

Références bancaires :

IBAN : **FR76 1313 5000 8008 0034 5352 933**

BIC : **CEPAFRPP313**

Contractant n° 9 : LUNDI 8

Je soussigné : **Youenn Le Guen**

Représentant légal (ou habilité) de la société : **LUNDI 8**

Dont le siège social est situé : **102 rue Breteuil 13006 Marseille**

Dont les coordonnées sont :

- Courriel : **contact@artisansdidees.com**
- Téléphone : **07 78 25 02 87**

N° d'inscription au répertoire des métiers ou au registre du commerce et des sociétés :

Marseille B 834 964 884

N° SIRET : **834 964 884 00029**

Code APE (NAF) : **7112B**

TVA intracommunautaire : **834 964 884 00029**

Le cas échéant, numéro d'inscription au tableau de l'Ordre des Architectes :

Références bancaires :

IBAN : **FR76 1875 9000 4300 0201 6294 525**

BIC : **CPMEFRPPXXX**

Le maître d'œuvre, pour tout ce qui concerne l'exécution du présent marché, est représenté par :

Pierre le Quer

Représentant légal (ou habilité) de la société : **COMBAS Architectes**

Dont le siège social est situé : **23 rue Michel Ange, 06 000 Nice**

Dont les coordonnées sont :

- Courriel : **contact@combas.archi**
- Téléphone : **04 93 51 23 34**

dûment mandaté à cet effet, conformément à la convention de mandat annexée.

En cas de groupement, le mandataire est :



Conjoint



Solidaire de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles à l'égard de la personne publique pour l'exécution du marché.

En cas de sous-traitance, l'acceptation et l'agrément des conditions de paiement des sous-traitants sont fixées par l'annexe 2 (DC4 – Déclaration de sous-traitance).

1.3 Polices d'assurance

Le Maître d'Œuvre doit être en mesure de justifier, à la signature du marché, qu'il a souscrit un contrat d'assurance de responsabilité le couvrant pour l'opération objet du contrat et contenant les clauses de garantie au moins équivalentes à celles figurant dans les clauses types prévues au Code des Assurances.

Le Maître d'Œuvre doit justifier, à tout moment au cours de l'exécution du marché, qu'il est en règle avec son obligation d'assurance telle qu'établie par la loi.

L'attestation d'assurance de chaque cotraitant est jointe au présent contrat.

. **Contractant n° 1 : COMBAS**

Société d'assurance : **MAF**

N° de la police d'assurance : **153900/B**

. **Contractant n° 2 : BANQUET**

Société d'assurance : **MAF**

N° de la police d'assurance : **73599/B**

. **Contractant n° 3 : MARTEL ET MICHEL**

Société d'assurance : **MAF**

N° de la police d'assurance : **77176/S**

. **Contractant n° 4 : ACEB**

Société d'assurance : **ACTE IARD**

N° de la police d'assurance : **2 704506**

. **Contractant n° 5 : BETSO**

Société d'assurance : **SMABTP**

N° de la police d'assurance : **7302000 / 001 462976/49**

. **Contractant n° 6 : PIALOT ESCANDE**

Société d'assurance : **EUROMAF**

N° de la police d'assurance : **7009578/S**

. **Contractant n° 7 : 8'18''**

Société d'assurance : **EUROMAF**

N° de la police d'assurance : **7003511/S**

. **Contractant n° 8 : ROVO**

Société d'assurance : **non assujettie**

N° de la police d'assurance : **non assujettie**

. Contractant n° 9 : LUNDI 8

Société d'assurance : **GENERALI**

N° de la police d'assurance : **AU144409**

ARTICLE 2 – OBJET DU MARCHÉ

2.1 Désignation de l'opération

Le présent marché est un marché de maîtrise d'œuvre portant sur l'opération qui comprend :

- la réorganisation des services municipaux présents dans l'ancien palais épiscopal et la réalisation dans l'aile sud d'un hôtel d'entreprise dans cet édifice classé Monument Historique ;
- la revalorisation patrimoniale et le réaménagement des anciens Jardins des évêques attenants, pour en faire un lieu de partage et de rencontre à destination de tous les lodévois ;
- la valorisation du clocher et la mise en éclairage de la cathédrale, conformément au programme et à l'estimation prévisionnelle des travaux.

L'ensemble du programme se développe sur :

- environ 1.000 m² pour l'ancien Palais épiscopal ;
- environ 3,6 ha pour les anciens Jardins des évêques.

Le montant de l'enveloppe financière prévisionnelle affectée aux travaux sur les bâtiments et les aménagements extérieurs) s'élève à :

- 2,3 M€ HT en tranche ferme (Valeur février 2023) correspondant au montant des travaux des actions programmées au titre du plan pluriannuel d'investissement que sont « la requalification du parc », « la requalification de l'hôtel de ville » et « la mise en valeur du clocher » ;
- 1,0 M€ HT en tranche optionnelle (Valeur février 2023) pour poursuivre les travaux d'espaces publics autour du parc.

Lieu(x) d'exécution : Mairie de Lodève (ancien Palais épiscopal), 7 Place de l'Hôtel de Ville, 34700 Lodève, et Parc municipal anciens Jardins des évêques).

2.2 Contenu des missions de maîtrise d'œuvre confiées au titulaire

La mission confiée au maître d'œuvre sera une mission de base telle que définie par le livre IV du code de la commande publique et l'annexe 20 du même code précisant les modalités techniques d'exécution des éléments de mission de maîtrise d'œuvre confiés par des maîtres d'ouvrage publics à des prestataires de droit privé.

Les missions de maîtrise d'œuvre attribuées à l'issue de la consultation sont composées :

- De la mission de base comprenant les éléments suivants, dont le contenu est défini aux articles R.2431-4 et R.2431-5 et R.2431-19 à R.2431-23 du Code de la Commande Publique :

L'ensemble des prestations attendues dans le cadre de la mission de Moe est décomposé en tranche ferme et tranche optionnelle, comme distingué dans les pièces du dossier (CCAP, CCTP et AE) :

- Les études de diagnostic (DIA), et la finalisation des études d'Esquisse (ESQ) dans le respect du programme de l'opération ;
 - Les études d'avant-projet (APS – APD) ;
 - L'établissement des dossiers en vue de l'obtention des autorisations administratives (permis de construire / permis de démolir) ;
 - Les études de projet (PRO/DCE) ;
 - L'assistance pour la passation des contrats de travaux (ACT) ;
 - Le visa des études d'exécution réalisées par les entreprises (VISA) ;
 - les études d'exécution partielles (EXE partielle) limitées à l'établissement des quantitatifs, de la définition des lots architecturaux ;
 - La direction de l'exécution des contrats de travaux (DET) ;
 - L'assistance aux opérations de réception et de garantie de parfait achèvement (AOR).
- Les éléments de **missions complémentaires** d'assistance suivants seront également intégrés au marché de maîtrise d'œuvre :
 - La mission Coordination SSI (Système de Sécurité Incendie) ;
 - La mission de synthèse des plans d'exécution réalisés par les entreprises (SYNT) ;
 - La définition et choix des équipements mobiliers ;
 - Le traitement de la signalétique (directionnelle, fonctionnelle) ;
 - La détermination des coûts d'exploitation et de maintenance, la justification des choix architecturaux et techniques par l'analyse du coût global de l'ouvrage.

La dévolution des travaux est prévue par marchés séparés ; toutefois, le choix définitif du mode de dévolution devra être confirmé au plus tard à la réception de l'Avant-Projet Définitif (APD).

2.3 Durée du marché - Délais d'exécution

La mission de maîtrise d'œuvre débutera à compter de la date précisée dans l'ordre de service de démarrage des prestations.

Ainsi les délais indiqués dans le présent contrat commenceront à courir en fonction de la date indiquée dans l'OS de démarrage.

La mission de Maîtrise d'Œuvre s'achèvera pour chacune des tranches de travaux, à la fin du délai de garantie de parfait achèvement ou après prolongation de ce délai si les réserves signalées lors de la réception des travaux ne sont pas toutes levées à la fin de cette période. Dans cette hypothèse, l'achèvement de la mission interviendra lors de la levée de la dernière réserve.

La durée globale prévisionnelle d'exécution du marché de maîtrise d'œuvre est de 42 mois.

2.4 Reconduction

Le marché ne sera pas reconduit.

ARTICLE 3 – INTERVENANTS

- Conduite d'opération :
La conduite d'opération sera assuré par le maître d'ouvrage lui-même :
Ville de Lodève - Direction des services techniques
- Le programmiste / AMO est :
Studio A Programmation
8 Rue du Sentier – 75002 PARIS
- **Contrôle technique :**
Pour l'exécution du présent marché, le maître de l'ouvrage sera assisté du contrôleur technique agréé dont le nom et les missions seront communiqués ultérieurement au maître d'œuvre.
Le maître d'œuvre devra tenir compte à ses frais de l'ensemble des observations du contrôleur technique, que le maître de l'ouvrage lui aura notifié pour exécution afin d'obtenir un accord sans réserve tant au stade des études que de la réalisation de l'ouvrage.
- **Sécurité et protection de la santé des travailleurs :**
Pour l'exécution du présent marché, le maître de l'ouvrage sera assisté du coordonnateur sécurité et protection de la santé agréé dont le nom et les missions seront communiqués ultérieurement au maître d'œuvre.
Le maître d'œuvre devra tenir compte à ses frais de l'ensemble des observations du contrôleur technique, que le maître de l'ouvrage lui aura notifié pour exécution afin d'obtenir un accord sans réserve tant au stade des études que de la réalisation de l'ouvrage.

ARTICLE 4 – PROCEDURES DE PASSATION DU MARCHE

La procédure de passation utilisée est un marché de service sans publicité ni mise en concurrence préalables avec le lauréat d'un concours. Elle est soumise aux dispositions de l'article R2122-6 du code de la commande publique.

ARTICLE 5 – PIÈCES CONSTITUTIVES DU MARCHÉ

Les pièces constitutives du marché sont les suivantes par ordre de priorité décroissant :

Pièces particulières :

- L'Acte d'Engagement (AE) et ses annexes ;
- Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP) ;
- Le Cahier des Clauses techniques Particulières (CCTP) ;
- Le programme de l'opération ;
- Les pièces écrites et graphiques remises par le maître d'ouvrage et notamment les documents d'état des lieux et les études de diagnostic :
 - Plan de cadastre format .dwg
 - Plans topographique et de réseaux du Parc municipal
 - Relevé de géomètre du Palais épiscopal
 - Dossier AVAP
 - Note historique du Parc par Monsieur Bernard Derrieu
 - Palais épiscopal : Étude D. Larpin, Architecte en Chef des Monuments Historiques
 - Fouilles archéologiques sur le Parc municipal
 - Plan de circulation
 - Diagnostic phytosanitaire
 - Étude urbaine, Barriquand

Avertissement

Les deux dernières annexes ci-dessus (diagnostic phytosanitaire et Étude Barriquand) n'ont jamais été validées politiquement.

Les concepteurs ne pourront pas en retenir les éléments programmatiques, le document « Programme » ayant la priorité sur eux.

- Les pièces fournies au concours par le candidat.

Pièces générales :

- Le Code de la Commande Publique ;
- le Cahier des Clauses Administratives Générales applicables aux marchés publics de prestations intellectuelles (CCAG-PI) approuvé par le décret 78-1306 du 26 Décembre 1978 modifié, en vigueur lors de la remise des offres, est le document de référence ;
- le décret 93-1268 du 29 Novembre 1993 ;
- le Cahier des Clauses Techniques Générales (CCTG) applicables aux marchés publics de travaux, en vigueur lors de la remise des offres.

Je reconnais avoir pris entièrement connaissance des pièces précitées et déclare ne pas me prévaloir de leur méconnaissance pour m'exonérer de tout ou partie de mes engagements.

ARTICLE 6 – DELAIS

6.1 Délais d'exécution

Les délais d'exécution des missions s'inscrivent dans le cadre d'une durée prévisionnelle globale du marché de 42 mois (hors période de garantie de parfait achèvement).

6.2 Délais d'établissement des documents d'études

Les délais d'exécution des documents d'étude de la Tranche Ferme de la mission de maîtrise d'œuvre, exprimés en nombre de semaines calendaires, sont les suivants hors phase de validation par le maître d'ouvrage :

Finalisation Esquisse - Diagnostic	ESQ-DIA	5	semaines
Études d'Avant-Projet Sommaire	APS	6	semaines
Études d'Avant-Projet Définitif	APD	8	semaines
Dossiers pour demandes administratives	DPC	Durant la phase APD	
Études de Projet	PRO	8	semaines
Établissement du Dossier de Consultation des Entreprises	AMT	2	semaines
Établissement du rapport d'analyse des offres	AMT	4	semaines
Mise au point des contrats de travaux	AMT	3	semaines
VISA (délai à compter de la date de réception des plans sous format papier)	VISA	1	semaine
Dossier des Ouvrages Exécutés	DOE	3	semaines

Un planning détaillé des études de la Tranche Ferme sera établi par la maîtrise d'œuvre, en concertation avec le Maître d'Ouvrage et l'AMO au démarrage de la mission, précisant les différences échéances, les réunions de travail, les COPIL, les périodes de validation, etc...

Le délai de la phase « Finalisation Esquisse – Diagnostic » court à compter de la notification du marché ou de la date de commencement d'exécution fixée par ordre de service de démarrage.

Le point de départ des autres éléments de mission est constitué par l'acceptation expresse par le maître d'ouvrage de l'élément de mission qui le précède compte tenu des délais d'acceptation fixés à l'article 6.3 ci-après ou de l'ordre de service de commencer la mission suivante. Ces dispositions sont applicables jusqu'à l'élément de mission AMT, phase "Établissement du dossier de consultation".

Pour les missions qui suivent, le point de départ du délai est fixé dans l'OS prescrivant sa réalisation et à défaut, à compter de la date de l'accusé réception par le maître d'œuvre de l'ordre d'engager la mission concernée.

6.3 Délais d'acceptation

Le délai maximal d'acceptation prévisionnel dans lequel le maître d'ouvrage ou son représentant procédera à l'acceptation des documents d'études est fixé à :

Document	Délai d'acceptation maximal
Finalisation Esquisse - Diagnostic	3 semaines
APS	3 semaines
APD	4 semaines
DPC	1 semaine
PRO	4 semaines
AMT – Dossier de consultation	1 semaine
AMT – Rapport d'analyse des offres	1 semaine
AMT – Mise au point des marchés de travaux	1 semaine

L'absence de réponse du maître d'ouvrage ou de son représentant dans les délais ci-dessus vaut acceptation du document d'études.

A noter que, selon les conditions d'engagement du maître d'œuvre telles qu'elles résultent de l'article Engagement sur le coût des travaux du présent acte d'engagement, l'approbation de l'APS ou de l'APD devra faire l'objet d'une acceptation par le maître de l'ouvrage.

6.4 Dossiers à fournir par le maître d'œuvre

Dans le cadre de son contrat, le prestataire devra transmettre tous les documents écrits ou dessinés, résultant de ses études, par voie électronique et 1 exemplaire sur support papier.

Pour la transmission des documents d'études, tous les fichiers devront être compatibles avec les formats suivants :

JPEG
PDF
DWG

Le prestataire est invité à :

- Ne pas utiliser certains formats, notamment les ".exe".
- Ne pas utiliser certains outils, notamment les "macros".
- Traiter les fichiers constitutifs de ses études par un anti-virus.

En cas de difficulté de récupération ou détection de virus, le prestataire devra prendre toutes les mesures nécessaires pour transmettre au maître d'ouvrage, l'ensemble de ces données soit par la voie électronique, soit sur un support physique électronique lisible et sain dans un délai de 24 heures . En cas de retard dans la transmission de ce support, le maître d'ouvrage se réserve, s'il y a lieu, l'application de pénalités de retard. Il appartiendra au prestataire de s'assurer que la transmission de ces documents sous la forme dématérialisée a bien été effectuée auprès des intéressés.

Toutefois, le prestataire fournira sous présentation classique, matérialisée sous la forme papier : Permis de construire (6 exemplaires)

ARTICLE 7 – MONTANT DES HONORAIRES

7.1 Mode de variation des prix

Le marché est passé à prix révisable dans les conditions définies par le CCAP.

7.2 Base de référence des prix

La présente offre est établie sur la base des conditions économiques définies au CCAP.

7.3 Montant du forfait provisoire de rémunération

Le forfait provisoire de rémunération est calculé sur la base suivante :

TRANCHE FERME - MISSION DE BASE

Taux de rémunération (T) - Bâtiments	17,76 %
Taux de rémunération (T) – Espaces publics	9,88 %
Taux de rémunération (T) – Éclairage cathédrale	17 %
Enveloppe prévisionnelle des travaux (C0) - Bâtiments	1 000 000,00 € HT
Enveloppe prévisionnelle des travaux (C0) – Espaces publics	1 000 000,00 € HT
Enveloppe prévisionnelle des travaux (C0) – Éclairage cathédrale	300 000,00 € HT
Forfait provisoire de rémunération (C0 x Y)	327 400,00€ HT

TRANCHE FERME - MISSIONS COMPLEMENTAIRES

Coordination SSI	5 300,00 € HT
Synthèse des plans d'exécution réalisés par les entreprises (SYN)	23 000,00 € HT
Définition du choix des équipements mobiliers	16 000,00 € HT
Traitement de la signalétique (directionnelle, fonctionnelle)	16 000,00 € HT
Détermination des coûts d'exploitation et de maintenance, la justification des choix architecturaux et techniques par l'analyse du coût global de l'ouvrage	13 800,00 € HT
MONTANT TOTAL DES MISSIONS COMPLÉMENTAIRES	74 100,00 € HT

TRANCHE FERME - MONTANT € DU FORFAIT PROVISOIRE DE REMUNERATION

(base + missions complémentaires)

Montant total H.T.	401 500,00 €
T.V.A. à 20%	80 300,00 €
Montant total T.T.C.	481 800,00 €
En lettres :	Quatre cent quatre-vingt un mille huit cent Euros, toutes taxes comprises

Ce montant est provisoire : la rémunération définitive du maître d'œuvre sera arrêtée par voie d'avenant au plus tard au moment de l'engagement sur le coût des travaux.

Cette modification du marché interviendra en application de l'article R2194-1 du code de la commande publique.

La négociation de l'avenant arrêtant le montant de la rémunération définitive du maître d'œuvre tient compte de l'évolution de l'étendue de la mission, de son degré de complexité et du coût prévisionnel des travaux.

Lorsque la rémunération définitive du maître d'œuvre est arrêtée au stade des avant-projets, la négociation de l'avenant fixant la rémunération définitive intègre les conséquences liées aux évolutions éventuelles du programme et de l'enveloppe financière prévisionnelle.

TRANCHE OPTIONNELLE - MISSION DE BASE

Taux de rémunération (T) – Espaces publics	9,00%
Enveloppe prévisionnelle des travaux (C0) – Espaces publics	1 000 000,00 € HT
Forfait provisoire de rémunération (C0 x Y)	90 000,00 € HT

TRANCHE OPTIONNELLE - MISSIONS COMPLEMENTAIRES

Coordination SSI	Sans objet
Synthèse des plans d'exécution réalisés par les entreprise (SYN)	10 000,00 € HT
Définition du choix des équipements mobiliers	4 000,00 € HT
Traitement de la signalétique (directionnelle, fonctionnelle)	8 000,00 € HT
Détermination des coûts d'exploitation et de maintenance, la justification des choix architecturaux et techniques par l'analyse du coût global de l'ouvrage	6 000,00 € HT
MONTANT TOTAL DES MISSIONS COMPLÉMENTAIRES	28 000,00 € HT

TRANCHE OPTIONNELLE - MONTANT € DU FORFAIT PROVISOIRE DE REMUNERATION

(base + missions complémentaires)

Montant total H.T.	118 000,00 €
T.V.A. à 20%	23 600,00 €
Montant total T.T.C.	141 600,00 €
En lettres : Cent quarante et un mille six cent Euros, toutes taxes comprises	

7.4 Décomposition et détail du prix forfaitaire

La décomposition et détail du prix forfaitaire, ainsi que sa répartition entre membres du groupement est fournie en annexe ci-après :

REPARTITION DES HONORAIRES TRANCHE FERME PARC

REHABILITATION DU PALAIS EPISCOPAL DE LODEVIE

MAITRE D'OUVRAGE

COMMUNE DE LODEVIE

MONTANT PREVISIONNEL DES TRAVAUX	ESPACES PUBLICS
MONTANT PREVISIONNEL DES TRAVAUX TRANCHE FERME	ESPACES PUBLICS
MONTANT PREVISIONNEL TOTAL DES TRAVAUX TRANCHE FERME	ESPACES PUBLICS

MONTANT PREVISIONNEL DES TRAVAUX	BATIMENTS
MONTANT PREVISIONNEL DES TRAVAUX TRANCHE FERME	BATIMENTS
MONTANT PREVISIONNEL TOTAL DES TRAVAUX TRANCHE FERME	BATIMENTS

Mission de base TRANCHE FERME PARC	REPARTITION DES HONORAIRES TRANCHE FERME PARC																										
	TOTAL GROUPEMENT			CORBAIS			BANQUET			MARTEL ET MICHEL			AZEB			BETVO			PALOTTELEANE			ROVO					
	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant			
50%	15,29%	11 482,61 €	5,00%	754,14 €	0,00%	0,00 €	0,00%	0,00 €	75,00%	11 228,48 €	10,00%	1 100,00 €	10,00%	1 100,00 €	0,00%	0,00 €	0,00%	0,00 €	0,00%	0,00 €	0,00%	0,00 €	0,00%	0,00 €	0,00%	0,00 €	
40%	12,47%	9 442,54 €	5,00%	754,14 €	0,00%	0,00 €	0,00%	0,00 €	75,00%	9 188,40 €	10,00%	924,14 €	10,00%	924,14 €	0,00%	0,00 €	0,00%	0,00 €	0,00%	0,00 €	0,00%	0,00 €	0,00%	0,00 €	0,00%	0,00 €	0,00%
100%	27,76%	21 925,15 €	10,00%	1 508,28 €	0,00%	0,00 €	0,00%	0,00 €	150,00%	20 416,88 €	20,00%	2 024,14 €	20,00%	2 024,14 €	0,00%	0,00 €	0,00%	0,00 €	0,00%	0,00 €	0,00%	0,00 €	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%

Mission de base TRANCHE FERME PARC	REPARTITION DES HONORAIRES TRANCHE FERME PARC																										
	TOTAL GROUPEMENT			CORBAIS			BANQUET			MARTEL ET MICHEL			AZEB			BETVO			PALOTTELEANE			ROVO					
	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant			
50%	15,29%	11 482,61 €	5,00%	754,14 €	0,00%	0,00 €	0,00%	0,00 €	75,00%	11 228,48 €	10,00%	1 100,00 €	10,00%	1 100,00 €	0,00%	0,00 €	0,00%	0,00 €	0,00%	0,00 €	0,00%	0,00 €	0,00%	0,00 €	0,00%	0,00 €	
40%	12,47%	9 442,54 €	5,00%	754,14 €	0,00%	0,00 €	0,00%	0,00 €	75,00%	9 188,40 €	10,00%	924,14 €	10,00%	924,14 €	0,00%	0,00 €	0,00%	0,00 €	0,00%	0,00 €	0,00%	0,00 €	0,00%	0,00 €	0,00%	0,00 €	0,00%
100%	27,76%	21 925,15 €	10,00%	1 508,28 €	0,00%	0,00 €	0,00%	0,00 €	150,00%	20 416,88 €	20,00%	2 024,14 €	20,00%	2 024,14 €	0,00%	0,00 €	0,00%	0,00 €	0,00%	0,00 €	0,00%	0,00 €	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%

Mission de base TRANCHE FERME PARC	REPARTITION DES HONORAIRES TRANCHE FERME PARC																										
	TOTAL GROUPEMENT			CORBAIS			BANQUET			MARTEL ET MICHEL			AZEB			BETVO			PALOTTELEANE			ROVO					
	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant			
50%	15,29%	11 482,61 €	5,00%	754,14 €	0,00%	0,00 €	0,00%	0,00 €	75,00%	11 228,48 €	10,00%	1 100,00 €	10,00%	1 100,00 €	0,00%	0,00 €	0,00%	0,00 €	0,00%	0,00 €	0,00%	0,00 €	0,00%	0,00 €	0,00%	0,00 €	
40%	12,47%	9 442,54 €	5,00%	754,14 €	0,00%	0,00 €	0,00%	0,00 €	75,00%	9 188,40 €	10,00%	924,14 €	10,00%	924,14 €	0,00%	0,00 €	0,00%	0,00 €	0,00%	0,00 €	0,00%	0,00 €	0,00%	0,00 €	0,00%	0,00 €	0,00%
100%	27,76%	21 925,15 €	10,00%	1 508,28 €	0,00%	0,00 €	0,00%	0,00 €	150,00%	20 416,88 €	20,00%	2 024,14 €	20,00%	2 024,14 €	0,00%	0,00 €	0,00%	0,00 €	0,00%	0,00 €	0,00%	0,00 €	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%



REPARTITION DES HONORAIRES TRANCHE OPTIONNELLE 1.C COUR D'HONNEUR

OPERATION	REHABILITATION DU PALAIS EPISCOPAL DE LODEVE	MAITRE D'OUVRAGE	COMMUNE DE LODEVE
------------------	-----------------------------------------------------	-------------------------	--------------------------

MONTANT PREVISIONNEL TRANCHE	MONTANT PREVISIONNEL ESPACES PUBLICS	MONTANT PREVISIONNEL ESPACES PUBLICS	ESCLARAGE CENTRALE
DES TRAVAUX TRANCHE OPTIONNELLE 1.C COUR D'HONNEUR	468 000,00	468 000,00	3 000,00

REVALORISATION TRANCHE	TOTAL	468 000,00	3 000,00
MISSION DE BASE TRANCHE OPT 1.C	TOTAL	3 000,00	3 000,00

Mission de base TRANCHE OPT 1.C COUR D'HONNEUR	TOTAL (OCCUPATION)		COMBAS		BANQUE ET CREDIT		MARTIN ET MICHEL		ACER		ESTUD		PALOT ESCALER		ROYO		LUMIERE	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
DES TRAVAUX TRANCHE OPTIONNELLE 1.C COUR D'HONNEUR	2 232,24	73,74	2 232,24	73,74	2 232,24	73,74	2 232,24	73,74	2 232,24	73,74	2 232,24	73,74	2 232,24	73,74	2 232,24	73,74	2 232,24	73,74
DES TRAVAUX TRANCHE OPTIONNELLE 1.C COUR D'HONNEUR	1 848,84	59,93	1 848,84	59,93	1 848,84	59,93	1 848,84	59,93	1 848,84	59,93	1 848,84	59,93	1 848,84	59,93	1 848,84	59,93	1 848,84	59,93
DES TRAVAUX TRANCHE OPTIONNELLE 1.C COUR D'HONNEUR	1 848,84	59,93	1 848,84	59,93	1 848,84	59,93	1 848,84	59,93	1 848,84	59,93	1 848,84	59,93	1 848,84	59,93	1 848,84	59,93	1 848,84	59,93
DES TRAVAUX TRANCHE OPTIONNELLE 1.C COUR D'HONNEUR	1 848,84	59,93	1 848,84	59,93	1 848,84	59,93	1 848,84	59,93	1 848,84	59,93	1 848,84	59,93	1 848,84	59,93	1 848,84	59,93	1 848,84	59,93
TOTAL	3 000,00	100,00	3 000,00	100,00	3 000,00	100,00	3 000,00	100,00	3 000,00	100,00	3 000,00	100,00	3 000,00	100,00	3 000,00	100,00	3 000,00	100,00

Mission de base TRANCHE OPT 1.C COUR D'HONNEUR	TOTAL (OCCUPATION)		COMBAS		BANQUE ET CREDIT		MARTIN ET MICHEL		ACER		ESTUD		PALOT ESCALER		ROYO		LUMIERE	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
DES TRAVAUX TRANCHE OPTIONNELLE 1.C COUR D'HONNEUR	2 232,24	73,74	2 232,24	73,74	2 232,24	73,74	2 232,24	73,74	2 232,24	73,74	2 232,24	73,74	2 232,24	73,74	2 232,24	73,74	2 232,24	73,74
DES TRAVAUX TRANCHE OPTIONNELLE 1.C COUR D'HONNEUR	1 848,84	59,93	1 848,84	59,93	1 848,84	59,93	1 848,84	59,93	1 848,84	59,93	1 848,84	59,93	1 848,84	59,93	1 848,84	59,93	1 848,84	59,93
DES TRAVAUX TRANCHE OPTIONNELLE 1.C COUR D'HONNEUR	1 848,84	59,93	1 848,84	59,93	1 848,84	59,93	1 848,84	59,93	1 848,84	59,93	1 848,84	59,93	1 848,84	59,93	1 848,84	59,93	1 848,84	59,93
DES TRAVAUX TRANCHE OPTIONNELLE 1.C COUR D'HONNEUR	1 848,84	59,93	1 848,84	59,93	1 848,84	59,93	1 848,84	59,93	1 848,84	59,93	1 848,84	59,93	1 848,84	59,93	1 848,84	59,93	1 848,84	59,93
TOTAL	3 000,00	100,00	3 000,00	100,00	3 000,00	100,00	3 000,00	100,00	3 000,00	100,00	3 000,00	100,00	3 000,00	100,00	3 000,00	100,00	3 000,00	100,00

Mission de base TRANCHE OPT 1.C COUR D'HONNEUR	TOTAL (OCCUPATION)		COMBAS		BANQUE ET CREDIT		MARTIN ET MICHEL		ACER		ESTUD		PALOT ESCALER		ROYO		LUMIERE	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
DES TRAVAUX TRANCHE OPTIONNELLE 1.C COUR D'HONNEUR	2 232,24	73,74	2 232,24	73,74	2 232,24	73,74	2 232,24	73,74	2 232,24	73,74	2 232,24	73,74	2 232,24	73,74	2 232,24	73,74	2 232,24	73,74
DES TRAVAUX TRANCHE OPTIONNELLE 1.C COUR D'HONNEUR	1 848,84	59,93	1 848,84	59,93	1 848,84	59,93	1 848,84	59,93	1 848,84	59,93	1 848,84	59,93	1 848,84	59,93	1 848,84	59,93	1 848,84	59,93
DES TRAVAUX TRANCHE OPTIONNELLE 1.C COUR D'HONNEUR	1 848,84	59,93	1 848,84	59,93	1 848,84	59,93	1 848,84	59,93	1 848,84	59,93	1 848,84	59,93	1 848,84	59,93	1 848,84	59,93	1 848,84	59,93
DES TRAVAUX TRANCHE OPTIONNELLE 1.C COUR D'HONNEUR	1 848,84	59,93	1 848,84	59,93	1 848,84	59,93	1 848,84	59,93	1 848,84	59,93	1 848,84	59,93	1 848,84	59,93	1 848,84	59,93	1 848,84	59,93
TOTAL	3 000,00	100,00	3 000,00	100,00	3 000,00	100,00	3 000,00	100,00	3 000,00	100,00	3 000,00	100,00	3 000,00	100,00	3 000,00	100,00	3 000,00	100,00



7.5 Prise en compte de l'indemnisation

Le montant de la rémunération fixé ci-dessus rémunère le maître d'œuvre pour l'ensemble des missions confiées définies à l'article *Missions du maître d'œuvre* et y compris les missions ayant fait l'objet d'un concours le cas échéant.

Les sommes reçues par le maître d'œuvre au titre de l'indemnisation au concours, selon la répartition suivante le cas échéant, seront en conséquence déduites des sommes à régler au maître d'œuvre.

Désignation des cotraitants	Montant H.T. (€)	Montant T.V.A. (€)	Montant T.T.C. (€)
Cotraitant n° 1 (Mandataire) COMBAS	14 340,00 € HT	2 868,00 € (TVA)	17 208,00 € TTC
Cotraitant n° 2 BANQUET	3 608,00 € HT	722,00 € (TVA)	4 330 € TTC
Cotraitant n° 3	5 084,00 € HT	1 017 € (TVA)	6 101 € TTC
Cotraitant n° 4	328,00 € HT	66,00 € (TVA)	394,00 € TTC
Cotraitant n° 5	328,00 € HT	66,00 € (TVA)	394,00 € TTC
Cotraitant n° 6	492,00 € HT	98,00 € (TVA)	590,00 € TTC
Cotraitant n° 7	164,00 € HT	33,00 € (TVA)	197,00 € TTC
Cotraitant n° 8	492,00 € HT	98,00 € (TVA)	590,00 € TTC
Cotraitant n° 9	164,00 € HT	33,00 € (TVA)	197,00 € TTC
TOTAL	25 000,00 € HT	5 000,00 € (TVA)	30 000,00 € TTC

ARTICLE 8 – AVANCE

Une avance est prévue dans les conditions fixées par la réglementation en vigueur.

Le mandataire : Refuse de percevoir l'avance
 Accepte de percevoir l'avance

L'attention des candidats est attirée sur le fait que si aucun choix n'est fait, le pouvoir adjudicateur considérera que l'entreprise accepte de percevoir l'avance.

La perception de l'avance par les cotraitants et sous-traitants est indiquée dans les annexes. L'avance sera versée et résorbée dans les conditions fixées par l'article Avance du CCP qui détermine également les garanties à mettre en place par la ou les entreprises.

ARTICLE 9 – SIGNATURE DU CANDIDAT

Il est rappelé au candidat que la signature de l'acte d'engagement vaut acceptation de toutes les pièces contractuelles.

Fait en deux exemplaires

A : Nîmes

Le : 14 Février 2025

Mention(s) manuscrite(s)

« Lu et approuvé »

Signature(s) du titulaire, ou en cas de regroupement d'entreprises, du mandataire dûment habilité ou de chaque membre du groupement.

Lu et approuvé



ARTICLE 10 – ACCEPTATION DE L’OFFRE

Les sous-traitants proposés dans les actes de sous-traitance annexés au présent acte d’engagement sont acceptés comme ayant droit au paiement direct et les conditions de paiement indiquées sont agréées.

Est acceptée la présente offre pour valoir acte d’engagement

A :

Le :

Le pouvoir adjudicateur

DATE D’EFFET DU MARCHÉ

Reçu notification du marché le :

.....

- Le prestataire
- Le mandataire du groupement

Reçu l’avis de réception postal de la notification du marché signé le :

.....

- Par le prestataire
- Par le mandataire du groupement destinataire

Pour le représentant du pouvoir adjudicateur,

A, le (date d’opposition de la signature ci-après)